



**L'Association Sportive d'ASPACH LE HAUT (près de Thann)
Organise son MARCHE AUX PUCES**

JEUDI 15 Août 2019

PERMANENCE INSCRIPTIONS AU CLUB HOUSE

**TOUS LES MERCREDIS de 17h à 19h à partir du 3 juillet
2019 en téléphonant au 0389831082 ou par mail
asa.foot.1920@gmail.com**

Les emplacements vous seront communiqués par sms, par mail la veille du marché aux puces ou le jour même dès votre arrivée. Veuillez-vous présenter à l'entrée de la rue du Rossberg, direction Michelbach, direction Stade.

Emplacement : 12 euros les 5 mètres + 10 euros de caution

La restauration sera assurée exclusivement par les organisateurs (frites, merguez, viennoises, boissons...)

Date limite d'inscription : Lundi 12 Août 2019

Organisateur : Association Sportive Aspach le Haut 1920 Lieu : Rue du Rossberg Aspach le Haut

ATTESTATION - INSCRIPTION MARCHE AUX PUCES

Personne physique

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Mail : @

Pièce d'identité : En respect des dispositions réglementant l'organisation de ce type de manifestation, vous devez pouvoir produire l'une des pièces d'identité suivante :

→ **Carte d'identité** : numéro

Délivrée le par

→ **Passeport** : numéro

Délivrée le par

→ **Permis de conduire** : numéro

Délivrée le par

Numéro d'immatriculation du véhicule :

• Participe de manière exceptionnelle au marché aux puces organisé le 15 Août 2019 par l'A.S.A.1920 au stade du Rossberg.

• Avoir pris connaissance qu'en cas de désistement aucun remboursement ne pourra être effectué.

Déclare sur l'honneur : ne pas être commerçant(e), de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce), de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal) et avoir pris connaissance du règlement du marché aux puces et y souscrire sans réserve.

.....emplacement de **5 mètres à 12 €** soit un chèque d'un montant de € **libellé à**

l'ordre de l'A.S. Aspach-le-Haut (toute réservation non accompagnée du règlement ne sera pas prise en considération) **et d'un second chèque correspondant à une caution de 10 € (cf article 9)**

Fait à Le Signature :

REGLEMENT

- Article 1 :** L'Association Sportive d'Aspach-le-Haut est l'organisateur du vide-grenier se tenant à ASPACH-LE-HAUT, le 15 Août 2019 de 6 h à 18 h. L'accueil des exposants débute à 6 h.
- Article 2 :** Les emplacements sont attribués par l'organisateur, par ordre d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés en complétant l'attestation pour son inscription au registre de la manifestation et payer la somme due (emplacement + caution).
- Article 3 :** Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui a été attribué. Aucun véhicule ne pourra rester sur l'emplacement sans l'accord préalable de l'organisateur.
- Article 4 :** Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.
- Article 5 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.
- Article 6 :** Les places non occupées ne seront plus réservées après 8h et seront attribuées à d'autres exposants par l'organisateur. En cas d'impossibilité après inscription, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins une semaine avant le début du vide-grenier ; à défaut les sommes versées resteront acquises par l'organisateur à titre d'indemnité.
- Article 7 :** Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à tout ramener et laisser l'emplacement propre. Tout pollueur identifié ne se verra pas attribuer sa caution après contrôle à son départ.
- Article 8 :** La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
- Article 9 :** **Une caution de 10 € en chèque vous sera demandée et vous sera rendue à la fin de la journée si l'emplacement occupé est rendu propre. Les déchets sont à emporter par l'occupant de l'emplacement.**

**En provenance de Mulhouse
Prendre la D68 en direction de
PARIS-LYON
BELFORT-THANN
Prendre la N66/E512 en direction de
THANN
CERNAY
LUTTERBACH
Passage à proximité de Cernay
Sortir et prendre la D34 au rond-point
Direction ASPACH-LE-HAUT
Direction Michelbach
Direction Stade**